

Association pour
la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois

QUI ETAIT HORTENSE MARTIN ?

Hortense Martin, née à 1917, était la fille de Maria Buge (1884-1970), originaire de Lagraulière, et d'Henri Martin, doreur sur bois et artiste peintre belge.

Maria vivait à Paris, « placée » dans une famille bourgeoise, et avait suivi aux Etats-Unis une riche amie américaine de sa patronne. Séduite par son habileté pour la couture, elle avait tenu à l'emmenner avec elle.

Elle épousa Henri Martin au début des années 1910. Ils eurent deux enfants, Pierre né en 1914 et décédé en 1918, et Hortense.

Hortense vécut à New-York et fut styliste chez Lily Daché, « Titan of the glamour world » en compagnie de Revlon, Coty, Elisabeth Arden et Helena Rubinstein, selon un article du journal LIFE de 1956. Elle dessinait des chapeaux.



Après la mort de ses parents, Hortense vint régulièrement passer ses vacances à Lagraulière où elle fit construire une maison.

Maison qu'elle légua, entre autres biens, à la commune sous réserve d'y installer une bibliothèque pour enfants.

La « tante d'Amérique » lègue sa fortune au village où était née sa mère

LIMOGES, jeudi.

UI n'a pas rêvé d'hériter, un jour, d'un « oncle d'Amérique » ? Pour les 1.072 habitants de Lagraulière, une petite commune de la Corrèze, ce rêve est devenu réalité. Ils viennent d'être officiellement avisés que Mme Hortense Martin, récemment décédée à New-York, leur faisait don de sa maison, estimée à 250.000 F et de 132.000 dollars.

132.000 dollars, même des dollars « malades », cela fait tout de même près de 530.000 F. Pour un village dont le conseil municipal doit compter chaque sou, c'est la fortune !

Mais pourquoi Lagraulière et pas un autre village français ? C'est que Mme Martin est une enfant du pays. Sa mère était née à Lagraulière, avait épousé un artiste-peintre belge et le couple était parti chercher fortune aux Etats-Unis. Si l'on en juge par l'héritage laissé par Mme Martin, ses parents n'avaient pas trop mal réussi.

modéliste, faisait figure d'enfant prodigue. Elle arrivait les bras chargés de cadeaux, se promenait dans le village, serrait des mains, trouvait un mot gentil pour chacun.

— Elle était typiquement américaine, dit un des membres de sa famille habitant Lagraulière. Mal habillée, coiffée d'une queue de cheval, elle était seulement déçue de constater qu'on ne vivait plus les uns chez les autres, comme jadis.

Enterree le 2 mai dans le caveau familial, Mme Martin n'a émis qu'une dernière volonté : que sa maison soit transformée en bibliothèque pour enfants.

Une bibliothèque pour enfants

Quand elle venait en vacances à Lagraulière, Mme Martin, qui était née à New York où elle était

Elle est décédée en 1972.

HERITAGE D'AMERIQUE

pour une commune corrézienne

Limoges, 18 juillet. — Une petite commune corrézienne, Lagraulière, vient d'hériter de 132.000 dollars, soit près de 550.000 francs.

« L'oncle d'Amérique », pour les 1.200 habitants de Lagraulière, est la fille d'une enfant du pays émigrée aux Etats-Unis il y a une cinquantaine d'années.

Hortense Martin, récemment décédée à New York, était née aux Etats-Unis de l'union d'une jeune fille du village et d'un artiste peintre belge qui étaient partis faire leur vie au Nouveau Monde.

Bien que naturalisés Américains, les Martin venaient fréquemment en France. Après la mort de ses parents, Hortense perpétua la tradition et vint très régulièrement passer ses vacances à Lagraulière. Elle y fit construire une maison dont la commune vient, entre autres biens, d'hériter, à charge pour elle de respecter les vœux de la défunte en y installant une bibliothèque pour enfants.

Article de Nice Matin (!) du 18 juillet 1970

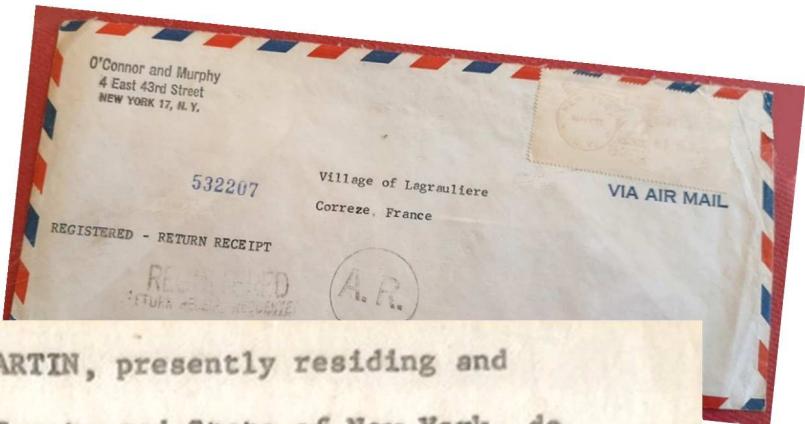


Lily Daché



Hortense et son père

Testament



I, HORTENSE MARTIN, presently residing and
domiciled in the City, County and State of New York, do
make, publish and declare this to be my Last Will and
Testament hereby revoking all Wills and Codicils at any-
time heretofore made by me.

FIRST: I direct that all my just debts, funeral
and testamentary expenses be paid by my Executor herein-
after named as soon after my death as is practicable.

SECOND: I give, devise and bequeath my real
property and house, presently under construction at
Lagrauliere, Correze, France, and its contents to the
VILLAGE OF LAGRAULIERE, and direct that it be furnished and
used as and for a public children's library. This is to
be known as "MA-RI-MAR" (Maria Henri Martin).

THIRD: I give and bequeath to the VILLAGE OF
LAGRAULIERE, all of my tangible personal property, includ-
ing that which formerly belonged to my beloved mother,
Maria Martin and father, Henri Martin, now my property,
such as paintings and furniture to be used to furnish
said children's library.

FOURTH: All the rest, residue and remainder of
my property of whatever kind and nature and wherever
situated, I give, devise and bequeath to the VILLAGE OF
LAGRAULIERE, to be used to complete and operate said
"MA-RI-MAR" children's library.

It is my hope that the residents of
Lagrauliere and the Commune will assist and aid in the
continued operation of said children's library.

FIFTH: I nominate, constitute and appoint
JOHN E. MURPHY, executor and I direct that no bond or
other security be required of him in order to act in any
jurisdiction whatsoever.

IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand
and seal this 21st day of July, one thousand nine hundred
and seventy.

Hortense Martin

SIGNED, SEALED, PUBLISHED and DECLARED
by HORTENSE MARTIN, as and for her Last
Will and Testament, in the presence of
each and all of us, who at her request
and in her presence and in the presence
of each other, have hereunto subscribed
our names as witnesses on the day and
year last above written.

George L. Ryan

Residing at 16 Stuyvesant Oval, New York, N.Y. 10009

Marion V. Meyers

Residing at 28-21 36 St., L. I. City, N.Y.

Jane D. Wuthenow

Residing at 35-40 82nd Street, Jackson Heights, NY 11372

Traduction du testament

Je soussignée, Hortense Martin, présentement demeurant et domiciliée dans la ville , le conté et l'état de New - York,fais,publie et déclare ce qui suit comme étant mon testament,en révoquant par les présentes tous testaments et codicilles faits par moi, dans le passé,à un moment quelconque.

Premièrement: Je prescrit que mes justes dettes ,tous mes frais funéraires et testamentaires, soient payés par mon exécuteur testamentaire désigné ci-après, aussitôt que possible après mon décès.

Deuxièmement : Je donne et lègue mon bien immobilier ma maison actuellement en construction à Lagrauliere (Correze France), et son contenu ,au village de Lagraulière,et prescrit qu'elle soit meublée et utilisée en tant que bibliothèque publique pour les enfants. Elle sera connue sous le nom de «MA-RI-MAR »(Maria Henri Martin)

Troisièmement: Je donne et je lègue au village de LAGRAULIERE la totalité de mes biens meubles corporels,y compris ceux qui appartenaient précédemment à ma bien-aimée mère, Maria Martin, et à mon bien- aimé père, Henri Martin,et qui sont maintenant ma propriété, tels que les tableaux et meubles qui devront être utilisés pour l'ameublement de la dite Bibliothèque pour enfants.

Quatrièmement: En ce qui concerne tous le reste ,le résidu et le reliquat de mes biens ,de quelque sorte et de quelque nature qu'ils soient ,et où qu'ils soient situés, je le donne et le lègue au VILLAGE DE LAGRAULIERE, afin qu'il soit utilisé pour achever et faire fonctionner ladite bibliothèque pour enfants « MA-RI-MAR »

J'espère que les personnes résidants à Lagraulière, et la commune apporteront leur aide et leur assistance au fonctionnement continu de la dite bibliothèque pour enfants.

Cinquièmement : Je nomme,constitue et désigne John E Murphy comme exécuteur testamentaire,et je prescris qu'aucune caution ou autre garantie ne soit requise de lui, afin d'agir auprès d'une juridiction quelconque . **EN FOI DE QUOI** J'ai apposé dessous ma signature et mon sceau 21 juillet 1970 .H Martin

Les originaux sont visibles à la Médiathèque.

Source : Marie-Laure CHAZAL